Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 029-212901441-20260605-2026_39-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
FINISTERE

NOMBRE DE MEMBRES

Membres en exercice	*15*
Membres présents	*8*
Absent	*7*
Procuration	*6*
Votants	*14*

DATE DE LA CONVOCATION

01/06/2026

Délibération N° 2026/39

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de **LA MARTYRE**

SEANCE DU 5 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à 18 h 00, le Conseil municipal s'est réuni à la Salle Pierre Abéguilé (arrêté n°74/2025 du 23/10/2025 délocalisation des séances de Conseil municipal), sous la présidence de **Monsieur Bernard KERMARREC, *Maire.***

Présents : **Bernard KERMARREC, Pascal PERENNOU, Stéphanie JONCOUR, Virginie BAILLOU, Nicolas EUZEN, Michel LE GARREC, Louis PAILLEUX, Anthony JAOUEN**
Absent excusé : **Emilie CARIOU-MENES (pouvoir à Louis PAILLEUX), Mallory BLEAS (pouvoir à Nicolas EUZEN), Marie POULIQUEN (pouvoir à Pascal PERENNOU), Charles BOIS (pouvoir à Stéphanie JONCOUR), Luc SALAUN (pouvoir à Michel LE GARREC), Marie DESIRE Dit GOSSET (pouvoir à Virginie BAILLOU, Julie CREZE**
Secrétaire de séance : **Nicolas EUZEN**

Objet : Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

M. LE GARREC Michel et M. PERENNOU Pascal

M. PAILLEUX Louis et M. EUZEN Nicolas

La présidence du bureau est assurée par le maire.

b) Les candidatures enregistrées :

Emilie CARIOU-MENES – Pascal PERENNOU – Stéphanie JONCOUR

M. le maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 029-212901441-20260605-2026_39-DE

Le maire indique que doivent être élus 3 délégués et 3 suppléants.

Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 14
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 14

c) Élection des délégués

Ont obtenu :

- ✓ M. PERENNOU Pascal : 14 voix
- ✓ Mme CARIOU-MENES Emilie : 14 voix
- ✓ Mme JONCOUR Stéphanie : 14 voix

M. PERENNOU et Mmes CARIOU-MENES ET JONCOUR ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales.

d) Élection des suppléants

NB : *la même démarche est conduite pour l'élection des suppléants.*

- ✓ Mme BAILLOU Virginie : 14 voix
- ✓ M. JAOUEN Anthony : 14 voix
- ✓ M. PAILLEUX Louis : 14 voix

Mme BAILLOU et M. JAOUEN et PAILLEUX ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

Fait à La Martyre, le 5 juin 2026

Pour extrait conforme

Le maire,

MAIRIE DE LA MARTYRE